

Création du Conseil des Jeunes



I. PRINCIPE DU PROJET

Le Service Jeunesse de la ville a pour vocation de répondre aux attentes de tous les jeunes Guyancourtois, à la fois en donnant l'accès à un large choix d'activités de loisirs mais aussi en leur permettant de s'investir dans la vie locale, en tant que citoyens et véritables acteurs d'actions concrètes.

Il en résulte une vraie volonté de créer une entité participative en direction des jeunes, sur le principe du volontariat, mettant en avant l'acte d'engagement citoyen en direction des autres et de sa ville.

II. OBJECTIFS

1. Généraux

- Etre le relais de l'ensemble des jeunes de Guyancourt.
- Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la Commune.
- Permettre la réalisation de projets concrets portés par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général.
- Apprendre à exprimer ses idées, à être porteur des idées d'un groupe, de partager ses opinions avec celles des autres et d'apprendre à délibérer en collectif.
- Participer à la définition de la politique jeunesse en découvrant le fonctionnement d'une collectivité territoriale.
- Apporter une continuité après le Conseil Municipal des Enfants (CME).
- Favoriser la reconnaissance des jeunes dans la vie locale.
- Respecter les principes de laïcité et d'égalité filles-garçons.

2. Opérationnels

- Permettre aux jeunes de recueillir les avis et les idées d'autres jeunes.
- Apprendre à monter des projets réalistes, structurés et méthodiques.
- Organiser des groupes de travail, répartir les tâches, faire aboutir les projets.
- Permettre aux jeunes de gagner en compétences administratives (budget, méthodologie, communication...).
- Développer le partenariat avec les acteurs locaux.

III. COMMUNICATION

Le service jeunesse aura pour mission de communiquer sur le Conseil des Jeunes (CDJ) au sein des établissements scolaires de la ville (collèges et lycées). Des temps dédiés en direction des différents espaces publics de la ville (gymnases, skatepark, city stade, espaces de Workout ...) seront organisés afin d'aller à la rencontre du public jeune.

L'ensemble des réseaux de communication du service sera mobilisé pour favoriser et diffuser la communication des actions du Conseil des Jeunes (réseaux sociaux, site internet de la ville, Guyancourt magazine, réseau des établissements via PRONOTE, OZE...et association en fête).

IV. ORGANISATION

1. La constitution du Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes (CDJ) est proposé en direction des jeunes Guyancourtois(es) âgé(e)s de 13 à 20 ans. Deux entités seront constituées :

- Un Conseil des Jeunes pour les 4^e et 3^e : la Team Point Jeunes.
- Un Conseil des Jeunes pour les lycéens et étudiants : la Team Phare Jeunesse.

Chaque entité sera constituée de 20 jeunes maximum en respectant la parité filles / garçons.

Les modalités d'inscriptions

Elles se font sur les bases du volontariat, en s'engageant pour une durée minimum d'un an renouvelable (en année scolaire de septembre à juin). L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne sur le site internet de la ville. Pour cela, il faut :

1. Être habitant de Guyancourt
2. Être âgé(e) de 13 à 20 ans (à partir de la 4^e)
3. Signer la charte du Conseil des Jeunes (annexée)
4. Être motivé(e)

Une attention particulière sera portée sur le respect de la mixité et des lieux d'habitation dans le but d'avoir une représentation de la jeunesse Guyancourtoise.

A noter qu'être membre du CDJ équivaut également à être automatiquement adhérent aux structures Jeunesse (Point Jeunes ou Phare Jeunesse) pour l'année scolaire en cours et avoir accès aux activités de loisirs proposées (adhésion gratuite à l'année).

2. Le fonctionnement

Il est demandé aux membres d'être présents lors des réunions. A ces occasions, des groupes de travail peuvent être formés selon les besoins, les projets et les thématiques abordées.

Les réunions du CDJ sont de différentes natures :

Les réunions mensuelles

Elles sont animées et encadrées par l'équipe du service jeunesse en charge du CDJ. A partir des propositions faites par les jeunes, un ou plusieurs projets peuvent être retenus et des groupes de travail peuvent être constitués en conséquence.

Les jeunes choisissent le ou les groupes dans lesquels ils désirent s'impliquer pour réfléchir, se documenter, et s'impliquer sur les projets à réaliser.

Les réunions «plénières»

Elles ouvrent et ferment l'année du CDJ (année scolaire de septembre à juin). Elles représentent une temporalité importante dans la vie du CDJ. Elles se positionnent en début d'année scolaire (septembre) et en fin d'année (au mois de juin).

La réunion de début d'année vise à présenter le cadre et le fonctionnement du CDJ, à introniser les nouveaux membres, et à rencontrer les élus. Elle a également pour objectif de mettre en perspective les futures actions ou projets du CDJ.

La réunion de juin fait office de clôture pour l'année écoulée, permet de présenter le bilan et de remercier les membres de leur investissement. A cette occasion, des perspectives seront proposées pour assurer une dynamique de continuité.

Les réunions «consultatives»

Les membres du Conseil des Jeunes peuvent être consultés par les élus dans le cadre de réflexions menées par la ville ou bien par les GAP : projets d'aménagement d'un quartier, d'un lieu, d'un évènement....

Planification des réunions

Les réunions se dérouleront à raison d'une par mois. Les dates et horaires seront précisés en fonction des disponibilités des différents membres. Il s'agit de trouver un compromis pour l'ensemble des participants. Les dates comme les horaires sont sujets à modifications selon les besoins du CDJ (avancement des projets, temporalité avant un évènement ou une action).

Selon la tranche d'âges, les réunions se dérouleront au Point Jeunes ou au Phare Jeunesse.

V. L'EQUIPE DU SERVICE JEUNESSE

Son rôle

- Elle encadre et accompagne les jeunes dans leur engagement citoyen.
- Elle anime et encadre les réunions de travail.
- Elle est garante du bon déroulé des réunions et des actions menées.

- Elle apporte un cadre bienveillant, faisant office de repère pour les jeunes, pour les familles et les différents partenaires du CDJ.
- Elle apporte de la méthodologie aux projets et des outils à la réalisation de ces derniers.
- Elle soutient et accompagne les jeunes dans la rédaction et la production des différents documents de travail (ordres du jour, comptes-rendus, fiches de suivi des actions...)
- Elle est garante de la dynamique du CDJ.

L'équipe jeunesse accompagne les membres du CDJ dans le processus visant à permettre le passage d'une idée en un projet concret. En aucun cas, elle décide à la place du jeune. Elle n'interagit que pour aider, conseiller ou solutionner. L'approche pédagogique est dans une logique d'accompagnement.

ANNEXE

CHARTRE DU CONSEIL DES JEUNES DE LA VILLE DE GUYANCOURT

■ OBJECTIFS GENERAUX

Le Conseil des jeunes de la ville de Guyancourt a pour vocation de permettre aux jeunes de s'exprimer par des actions concrètes dans la vie de leur cité.

La commune met à disposition des moyens humains, matériels et financiers pour aider les jeunes à concrétiser leur attente commune.

■ PRINCIPE DU CONSEIL DES JEUNES

- Etre le relais de l'ensemble des jeunes de Guyancourt.
- Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la Commune.
- Permettre la réalisation de projets concrets portés par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général.
- Apprendre à exprimer ses idées, à être porteur des idées d'un groupe, et partager ses opinions avec celles des autres.
- Participer à la définition de la politique jeunesse en découvrant le fonctionnement d'une collectivité territoriale.
- Apporter une continuité après le Conseil Municipal des Enfants (CME).
- Favoriser la reconnaissance des jeunes dans la vie locale.

■ PARTICIPATION

Peuvent se porter volontaires au Conseil des Jeunes de la ville tous les jeunes Guyancourtois âgés de 13 à 20 ans (à partir de la 4^e).

- 4^e-3e : Conseil des Jeunes « Team point Jeunes »
- 3^e -lycéens et étudiants : Conseil des Jeunes « Team Phare Jeunesse »

Il s'agit d'un acte individuel, volontaire, déterminé et responsable.

■ DUREE DU MANDAT

Tous les membres rentrent au Conseil pour une durée d'un an renouvelable et peuvent se porter volontaires dans la mesure où ils respectent les critères de participation.

■ FONCTIONNEMENT ET REUNIONS

→ Les réunions de travail

Les réunions de travail sont des temps de concertation, de discussion, de préparation des projets. Selon les projets ou les thématiques abordées, ces réunions peuvent être plus ou moins fréquentes. Ces réunions sont encadrées par le Service Jeunesse de la ville. Les élus, prestataires ou autres peuvent intervenir à ces réunions selon le projet.

→ Les réunions plénières

Une à deux réunions plénières peuvent être organisées pendant l'année. Elles permettent aux membres du Conseil des Jeunes d'échanger en présence des élus et de présenter les projets à réaliser ou en cours de réalisation.

■ ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La ville de Guyancourt s'engage à :

- Garantir l'autonomie de réflexion et d'action du Conseil des Jeunes dans le respect de la légalité, de la laïcité et des principes républicains.
- Consulter le Conseil des Jeunes pour avis sur des projets concernant la ville ou la politique jeunesse.
- Rendre publics les propositions et avis du Conseil des Jeunes.
- Mettre à disposition l'accompagnement logistique et technique nécessaire à l'activité du Conseil des Jeunes.

■ ENGAGEMENTS DU JEUNE

Le jeune s'engage à :

- Participer activement aux réunions du Conseil
- Etre force de propositions
- Etre un représentant des jeunes Guyancourtois auprès des élus

Nom et Prénom du membre du CDJ :

Date :

Signature du membre du CDJ :
*Faire précéder la signature de
la mention « Lu et approuvé »*

Signature des parents :
(pour les mineurs)